

BUDGET PRIMITIF 2012 DE LA REGION

Après son document d'orientations budgétaires, la Région présente dans le détail ce qui correspond aux grandes enveloppes budgétaires pour l'année à venir, leur mise en cohérence avec son plan pluriannuel d'investissements.

Ce document fait état des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le budget de la Région pour 2012 se monte ainsi à 1 387 594 860 € avec 780 371 860 € en dépenses de fonctionnement et 607 223 000 € en dépenses d'investissement.

CE QUE DIT LE PROJET D'AVIS

Sur sept pages – de 2 à 9 – le projet d'avis évoque les grandes lignes financières du budget primitif 2012: recettes de fonctionnement, dépenses de fonctionnement, recettes d'investissement, dépenses d'investissement, restes à payer, autorisations de programmes et les conditions de l'équilibre budgétaire – épargne et emprunt d'équilibre ; cette partie du document n'appelle pas de commentaire particulier.

Par contre, la présentation générale du budget primitif s'ouvre une évocation du contexte dans lequel il a été élaboré, une évocation qui fait la part belle à la dégradation de la note de la France par l'agence Standard & Poor's et au seul gel des dotations de l'Etat.

Quant aux observations générales du CESER, elles s'inscrivent dans son idéologie récurrente : pression sur les dépenses de fonctionnement, désendettement synonyme de politique de désinvestissement !

La proposition de projet d'avis ne tient pas suffisamment compte des débats qui traversent son élaboration et procède d'une approche autant comptable que dogmatique.

La nature et l'intensité des débats, la dangerosité idéologique de ces observations ont conduit six organisations syndicales du collège 2 à déposer trois amendements sur lesquels nous reviendrons dans la lettre n°16 du groupe CGT du CESER.

De même, un amendement a été soumis au vote de l'Assemblée par les mêmes organisations syndicales.

CE QU'A DIT LA CGT – Intervention de Francine DESNOS

La CGT s'interroge sur l'exercice qui est proposé au CESER : donner son avis sur le budget primitif qu'a élaboré la Région.

En effet, à la relecture des interventions que nous avons prononcées les années précédentes, un copier-coller suffirait à l'exercice tant les avis qui se succèdent ne dérogent pas à une approche très comptable des choix budgétaires de la Région...

Copier-coller qu'un débat autour du budget ne peut pas être déconnecté du contexte général.

Or, encore une fois, ce contexte est à peine effleuré ; pour la CGT, c'est insuffisant. Il faut que le CESE Régional caractérise les conséquences de la crise économique et sociale et les conséquences de la politique du Gouvernement en région. L'avis qui nous est proposé renvoie à celui émis sur les orientations budgétaires, avis bien timide sur le sujet.

Copier-coller que de rappeler que le désengagement de l'Etat que nous avons dénoncé à maintes reprises est réel et a des conséquences immédiates et à long terme sur les finances de la Région. Mais « désengagement » est un mot inconnu du vocabulaire du CESE Régional.

.../...

Intervention de Francine DESNOS (suite)

Aujourd'hui, l'avis évoque le « gel des dotations de l'Etat » ! C'est une contre-vérité, il y a baisse des dotations de l'Etat, il suffit de comparer ne serait-ce que les trois derniers budgets.

Pourquoi ne pas le dire ?

Qui le CESE Régional veut-il ménager ?

Copier-coller également pour la CGT que de dire qu'on ne peut, d'un côté, faire des suggestions au Conseil Régional en lui disant qu'il devrait réduire la voilure et, de l'autre, ignorer ce que sont les responsabilités de l'Etat.

Réduire la voilure, c'est ce qui traverse l'ensemble des documents depuis de nombreux exercices avec cette idée de revenir sur certains investissements, certains investissements qui seraient de confort ; mais de quels investissements de confort s'agit-il en temps de crise ? Ceux qui concernent la santé, l'éducation, la culture peut-être ?

De même, le projet d'avis encourage fortement le Conseil Régional à aller plus loin et plus vite dans la recherche, chaque fois que c'est possible, d'économies dans les dépenses de fonctionnement, notamment des programmes.

Nous demandons que le CESE Régional liste les postes et les programmes et dise où porter la réduction !

Copier-coller, pour la CGT, que de répéter son exigence de réforme globale de la fiscalité tant les collectivités n'ont pas la part d'autonomie financière qui leur permettrait de mener une politique sociale que les salariés attendent.

Copier-coller également, puisque nous l'exprimions l'an passé, que dans ce contexte les salariés, les ménages soient mis à contribution et, donc, que nous ne pouvons que regretter le recours à l'augmentation du montant des certificats d'immatriculation.

S'agissant de Standard & Poor's, la CGT aurait aimé que notre CESE Régional s'exprime sur ce système dans lequel des agences de notation, sans aucune légitimité politique, s'arrogent le droit de noter, sur des critères bien anti-sociaux, des pays, des collectivités territoriales, des institutions et grandes entreprises, de faire ou défaire des gouvernements comme en Grèce et en Italie.

Enfin, pour la CGT, le projet d'avis proposé ne porte pas sur les politiques que la Région entend mettre en œuvre. En quoi sont-elles ou non pertinentes au regard de ses compétences, de ses moyens, des réalités sociales, économiques et environnementales des Pays de la Loire ? C'est cet exercice qui serait intéressant ; les observations thématiques des Commissions, en l'état actuel, ne le permettent pas.

La CGT est partie prenante des amendements déposés, nous ne développerons donc pas sur ces deux sujets.

Parce que le projet d'avis maintient une approche par trop comptable du budget primitif de la Région, la CGT, comme elle l'a fait en Commission 1, s'abstiendra.

VOTES : L'avis a été adopté par 45 voix pour, 17 abstentions et 41 contre.

L'intégralité de cet avis est consultable sur le site du CESER : <http://ceser.paysdelaloire.fr/>